Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-6_7_99-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 6
(2025/7/99) – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2026-2028 AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN POUR L'ALBATROS ET LA MAISON DES JEUNES
RAPPORTEUR : SANDRINE PICARD-JAECKERT

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-6_7_99-DE

Les aides à l'investissement délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales sont une des formes d'intervention destinées à favoriser le maintien et le développement de services au profit des familles et de leurs enfants. Sur le champ de compétences des CAF, elles s'ajoutent aux aides qui permettent de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de certains de ces services.

La présentation des besoins en matière d'équipement doit se faire sur une durée totale maximale de 3 ans par structure. Une nouvelle demande ne pourra être présentée pour ladite structure qu'au terme de cette période de 3 ans décomptée à partir de l'année de dépôt de la demande antérieure.

Les dépenses prévues pour les années 2026 à 2028 pour L'albatros et la maison des jeunes concernent du renouvellement ou des acquisitions de matériel informatique, de mobilier, d'électroménager et de divers matériels.

La Caisse d'Allocations Familiales peut apporter son soutien pour un financement à hauteur de 20% à 30% du coût selon la nature des dépenses.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les besoins en équipement pour l'enfance et la jeunesse, à inscrire aux budgets prévisionnels 2026, 2027 et 2028 pour L'albatros et la maison des jeunes,

CONSIDERANT la possibilité de percevoir de la CAF du Morbihan une subvention d'investissement,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Solidarité, enfance, jeunesse, éducation »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **SOLLICITE** le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales au taux maximum pour le financement de matériel informatique, de mobilier, d'électroménager et de divers matériels pour L'albatros et la maison des jeunes pour la période 2026-2028.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision, notamment les dossiers de demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890